



## Heures supplémentaires jour travaille

Par **frayssines ERIC**, le **20/07/2017** à **16:49**

bonjour , l'ors d'un contrat en intérim , j'ai effectuer en volontariat de venir travailler le samedi 10 juin 2017 de 09h00 à 19 h00 ; mon chef m'assure de me mettre en heures supplémentaire ce jour , hors il y à eu un oubli mes heures on pas été payées . mon chef dit que c'est normal quelles s'apparaissent pas car c'est pour combler le jour de solidarité .!! croyez-vous ça normal que mon jour travailler serve à combler le jour de solidarité ? , que j'ai pauser .

Par **P.M.**, le **20/07/2017** à **18:17**

Bonjour,

En principe, la journée de solidarité ne vous concerne pas puisque vous n'êtes pas mensualisé et en plus vous n'êtes pas salarié de l'entreprise utilisatrice...

D'autre part, il faudrait savoir si ce jour travaillé était celle prévue dans l'entreprise utilisatrice comme journée de solidarité...